

## FICHE D'INSCRIPTION AS

Activité (s) choisie (s) : .....

### Autorisation parentale :

Je soussigné (e) ....., père, mère de l'enfant .....

Né (e) le ..... en classe de ..... autorise ma fille, mon fils à participer aux activités de l'Association Sportive du Collège de Beynes.

N° de téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....@.....

### Fiche d'urgence : Autorisation parentale

Sous réserve d'en être préalablement informés, **nous**, soussignons père et mère de l'enfant .....  
....., **autorisons le professeur responsable de l'activité à faire transférer celui-ci à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU)** pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation ou intervention chirurgicale.

Fait à ....., le .....

Signature des parents :

### Autorisation photographie

J'autorise , je n'autorise pas  la prise de vue de mon enfant dans le cadre de l'association sportive du collège et les professeurs EPS à utiliser celles-ci à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique ou éducatif, sur le site internet du collège ou dans un journal local ou municipal dans le but de promouvoir les activités physiques pratiquées au collège.

### Achat du tee-shirt

Le coût de la licence comprend l'adhésion des enfants mais également le tee-shirt de l'AS.

**Afin d'effectuer la commande dans les plus brefs délais, merci de nous donner la taille de votre enfant.**

**Attention, les tee- shirt taillent assez grands.**

9/11 ans

12/14 ans

S

M

L

### Prise en charge de votre enfant après un déplacement ou une rencontre.

10 minutes après l'horaire de fin qui vous aura été communiqué les jours précédents la rencontre ou l'arrivée du bus, le professeur n'est plus responsable de votre enfant.

Fait à : ....., le .....

Signature des parents.

### Cotisation :

Avec tee-shirt : 45 euros pour un enfant, 80 euros pour deux enfants, 115 euros pour trois enfants.

Cotisation seule (sans tee shirt) : 35 euros

### Cantine :

La restauration scolaire fonctionne les mercredis midi. Vous n'avez pas à inscrire votre enfant sur c'midy ; il sera coché sur la liste d'appel puis vous serez facturé en conséquence.

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FRANCOIS RABELAIS

Ce règlement a pour objectif de rendre compte à l'élève de ses devoirs quand il s'est engagé à vivre une saison d'entraînements et de compétitions à l'Association Sportive du collège François Rabelais.

## **Article 1- ASSIDUITE AUX ENTRAINEMENTS ET AUX COMPETITIONS**

La présence des élèves sera contrôlée et les absences répétées signalées. Un calendrier des compétitions sera disponible sur le site du collège. Il sera connu de l'élève et ce dernier aura pour obligation de prévenir le responsable de l'activité en cas d'absence exceptionnelle prévue.

L'élève se doit d'assister à tous les entraînements et à toutes les compétitions. Un contrat moral est ainsi établi entre le licencié et le collège François Rabelais. Il est donc indispensable de respecter les engagements pris au sein de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) pour représenter l'établissement et ceci, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

## **Article 2 - ATTITUDE A L'ENTRAINEMENT**

L'entraînement se fait en tenue de sport avec l'équipement adéquat imposé par la discipline choisie. Chaque participant a aussi pour objectif de chercher à s'améliorer. L'entraide sera valorisée et l'enseignant se fera aider par des élèves volontaires, motivés et/ou expérimentés.

Chaque élève doit être ponctuel, prévenir en cas d'absence prévue et la justifier le plus vite possible en cas d'absence de dernière minute en appelant l'établissement ou en communiquant l'information au responsable de l'activité.

## **Article 3 - ATTITUDE EN COMPETITION**

En compétition, l'élève représente son établissement et les enseignants d'EPS qui l'entraînent. En conséquence, il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets en car. En cas de manquement à cette règle, le joueur sera averti, le président de l'Association Sportive et les responsables légaux de l'élève licencié prévenus. Le bureau de l'association sportive peut alors prononcer une sanction : avertissement, exclusion temporaire de l'entraînement, de l'association sur un temps limité voire exclusion définitive en cas de faute grave.

L'UNSS, organisme national qui régit les compétitions de l'Association Sportive peut également demander une exclusion de l'élève (cf statuts de l'Association Sportive).

Lors des compétitions, toutes les informations utiles (horaires, lieux de rencontres, transports...) seront communiquées aux participants par mail ou papier libre. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonctions de différents paramètres (météo, changement de date, terrain impraticable...), c'est pourquoi chaque élève a le devoir de se tenir informé régulièrement et de communiquer l'information à ses responsables (horaires, lieu de retour...).

Notre association sportive a dans ses objectifs de prendre du plaisir à pratiquer des activités sportives et d'obtenir de bons résultats dans les championnats, mais pas à n'importe quel prix : un élève qui tricherait pour gagner fera l'objet d'une sanction disciplinaire.

## **Article 4 - RESPECT DU MATERIEL**

Le matériel sportif est précieux et fragile. Chacun doit se sentir responsable de son utilisation, de son rangement, voire de son entretien. Tout vol ou tentative de vol de matériel pédagogique pourra entraîner l'exclusion systématique et immédiate de son auteur.

Les réparations consécutives à la dégradation volontaire d'un local ou d'un matériel, seront à la charge des responsables légaux de l'élève concerné.

## **Article 5 - RESPECT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE**

Chaque membre de l'association sportive ayant le droit de pratiquer en toute sérénité et sécurité son activité, aucun propos désobligeant ou injurieux et aucune attitude violente à l'entraînement ou en compétition ne sauraient être acceptés et seront réprimandés.

Le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et des enseignants est indispensable pour le bon fonctionnement de notre Association Sportive.

Lu et approuvé le .....

L'élève

Le(s) responsable(s)